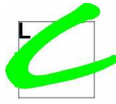




A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE

14 bis, chemin Massenet - 1228 Plan-les-Ouates

Monsieur Robert Cramer
Conseiller d'Etat
Chargé du département du Territoire
2, rue de l'Hôtel-de-ville
1211 Genève 3



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE

Monsieur Robert Cramer
Conseiller d'Etat
Chargé du département du Territoire
2, rue de l'Hôtel-de-ville
1211 Genève 3

La Chapelle, le 25 janvier 2006

Objet: Association pour la sauvegarde du site de La Chapelle

Monsieur le président,

Le 5 octobre 2005, une assemblée de l'Association¹⁾ pour la sauvegarde du site de la Chapelle a désigné, à l'unanimité, un nouveau comité et un nouveau président.

Ancrée dans la durée puisque sa fondation date de 1983, forte de cent cinquante membres, habitants de Lancy et de Plan-les-Ouates essentiellement, elle se félicite de la création du département du Territoire, du vaste champ d'action et de compétences qui lui est ainsi attribué.

Cette décision pertinente favorisera une meilleure compréhension des besoins et des réalités cantonales et locales. Elle permettra également de faciliter l'indispensable concertation avec les autorités transfrontalières.

De plus, l'écoute attentive que vous avez toujours manifestée à l'endroit des associations d'habitants nous incite à vous confier deux préoccupations majeures:

¹⁾ ci-après: ASSC

./.

1) PAC La Chapelle - Les Sciens

Parce que la procédure d'adoption du plan directeur de quartier a été escamotée, parce que la loi n° 9415 (adoptée le 18 mars 2005) ne respecte pas l'article 11 bis LALAT, parce que, de plus, elle occulte la force obligatoire du plan directeur cantonal ancrée à l'article 9 LAT, parce qu'enfin elle ignore la garantie constitutionnelle de l'autonomie communale, l'ASSC soutient le recours formulé par la commune de Plan-les-Ouates, auprès du Tribunal administratif, en juillet 2005.

Mais il y a plus, le projet, dans son périmètre, dans sa densification, dans l'implantation des ses constructions (certaines prévues sur des propriétés privées habitées!) ne revêt pas les formes d'une urbanisation raisonnable et qualitative. Elle imite, en revanche, certaines réalisations fâcheuses des années soixante. Quant à l'examen des épineux problèmes de circulation, il a été passé sous silence.

En conséquence, l'ASSC demande impérativement que le PAC La Chapelle-Les Sciens soit redimensionné et que les terrains déjà construits soient soustraits au périmètre choisi.

2) CEVA

Si la réalisation de la liaison Cornavin - Annemasse constitue, à nos yeux, un objectif aussi ambitieux qu'indispensable, la construction de la gare Carouge - Bachet, au bas de la route de la Chapelle, artère que le trafic motorisé engorge, suscite les plus vives inquiétudes.

L'ex-Office des transports et de la circulation n'était-il pas parfois alerté de façon tardive? L'Office cantonal de la mobilité entretient-il avec les responsables de CEVA une collaboration étroite et permanente afin que s'élaborent, avant la prochaine mise à l'enquête de la gare précitée (et des gares), les solutions raisonnables, humainement supportables par les riverains, sûres pour tous les usagers des routes de la Chapelle, de Saint-Julien, des Jeunes?

Dans tous les cas, l'ASSC désire être associée à la réflexion menée afin d'apporter à la recherche particulièrement délicate de solutions sa connaissance des lieux, des besoins et des attentes des habitants de La Chapelle.

Subsiste un projet récurrent et lancinant: celui d'un parking au Bachet de Pesay, à plusieurs étages, conçu dès la création de l'ASSC, en 1983.

./.

Ecarté en 1985, il fait place à un emplacement à l'air libre, séparé du chemin du Gui par une butte anti-bruit.

Il ressurgit en 1986, fait l'objet d'une requête en autorisation de construire que la F.A.O. du 4 juillet 1997 décrit ainsi: parking en élévation de 500 places, au Bachet de Pesay. Il se compose de trois étages, s'ouvre au bas de la route de La Chapelle et sa sortie prend place en face du 9, chemin du Gui...

L'ASSC se mobilise, le 24 juillet elle dépose une opposition très solidement étayée. En novembre 1997, le projet est abandonné.

Toutefois, les mauvaises idées sont tenaces. Le P+R, en élévation, sis au Bachet de Pesay, semble de nouveau à la mode. N'est-ce pas, insolite paradoxe, un responsable de CEVA qui en brandit la menace dans les colonnes d'un hebdomadaire genevois?

Avouons notre stupéfaction! CEVA doit conduire la population en train et non l'inciter à s'y rendre en voiture, au cœur de La Chapelle, à deux pas d'un remarquable pôle d'échanges des T.P.G.

Inacceptable ici; en revanche, édifié de manière souterraine, jouxtant l'autoroute de contournement, il recueillerait notre approbation.

Jugerez-vous que cette lettre est prolix? Son auteur n'a pas voulu encourir le risque d'apparaître léger et imprécis.

Au nom de l'Association pour la sauvegarde du site de La Chapelle, il vous prie de croire, Monsieur le président, à toute sa considération et d'accepter l'expression de ses sentiments respectueux.

Michel Janin
président